CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97758** **VALABLE JUSQU'AU** **12/11/2027**

ÉDITÉ LE 13/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2010

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/03/2016

Capital : 35 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE

Siret : 522 758 051 00018

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7163009

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 164136626 V 003

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 164136626 V 003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : CHRISTIAN BETAT

QUAI HIRIBEHERE
64120 MEHARIN

Téléphone : 06 09 38 40 23 **Fax :**

Portable : 06 22 29 77 91

Responsabilité légale :
BETAT CHRISTIAN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : christian.betat@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 380 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111 PROB	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	2	13/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 08:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.